

Marie Moret à Louis Humann, 10 décembre 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 42 (6)

Collation2 p. (408r, 409v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Louis Humann, 10 décembre 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52930>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [10 décembre 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Humann, Louis](#)

Lieu de destination 12, rue Thouin, Paris

Description

Résumé Se renseigne sur la reproduction des œuvres d'Emmanuel Swedenborg car elle souhaite en publier des extraits dans *Le Devoir*.

Notes Il s'agit de l'adresse de la Librairie swedenborgienne.

Mots-clés

[Livres, Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Société des gens de lettres](#)
- [Swedenborg, Emanuel \(1688-1772\)](#)

Œuvres citées [Le Devoir, Guise, 1878-1906.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 10 Décembre 408

— a —
— — —
A Monsieur Humann,
Monsieur,

Je possède à peu près toutes les œuvres de Swedenborg, lesquelles m'inspirent le plus haut intérêt.

Depuis le décès de mon mari, j'ai pris la direction du journal Le Dernier, feuille jusqu'ici hebdomadaire et que je vais transformer en revue mensuelle à partir de janvier prochain.

Dans cette revue je propose consacrer quelques pages à des extraits des œuvres de Swedenborg.

Puis-je le faire, Monsieur, sans porter préjudice à qui que ce soit ? Ces œuvres sont-elles du domaine public ? Il ne s'agit que du reste que d'extraits.

Le Dernier a un traité avec la Société des gens de lettres, mais je ne crois pas que les œuvres de Swedenborg fassent partie du domaine de cette Société.

Vous m'obligeerez infiniment,

Monsieur, en me disant dans quelle mesure je puis reproduire les œuvres de Swedenborg, œuvres qu'il serait si important au point de vue social de voir vulgariser. Hélas c'est le scepticisme et le matérialisme qui nous rongent !

Je vous remercie vivement à l'avance, Monsieur, de votre réponse et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments de respectueuse sympathie

Marie Godin